

Corps :	Agrégé
Discipline :	Géographie
Profil :	Enseignement généraliste en géographie, initiation aux méthodes du travail universitaire, DAEU (géographie et histoire) et préparation aux concours de l'enseignement
PROFIL ENSEIGNEMENT	Enseignement généraliste en géographie, initiation aux méthodes du travail universitaire, DAEU (géographie et histoire) et préparation aux concours de l'enseignement
Composante :	UFR SSA (rattachement principal) et service de la formation continue et alternance
Référence composante :	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ENSEIGNEMENT	Enseignement généraliste en géographie, initiation aux méthodes du travail universitaire, DAEU (géographie et histoire) et préparation aux concours de l'enseignement
Profil :	<p>Le/la PRAG recruté.e sera rattaché.e à l'UFR SSA au sein du département de géographie et aménagement mais effectuera la majorité de son enseignement au sein du service de la formation continue en DAEU.</p> <p>La personne candidate devra enseigner dans trois types de formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout d'abord, pour 240h, au sein du service de formation continue pour le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), option A. Son objectif est de faire acquérir les connaissances de base ainsi que la méthodologie de travail nécessaires à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou à la préparation d'un concours administratif. S'adressant à un public très hétérogène, tant du point de vue de l'âge, du niveau scolaire que de la situation professionnelle, il doit permettre à chacun de combler ses lacunes et de progresser à son rythme. C'est pourquoi les stagiaires ont jusqu'à quatre années consécutives pour l'obtenir, même si la majorité des lauréats l'obtient en un an. En géographie, les thématiques abordées lors de la préparation du DAEU s'articulent en grande partie autour du programme de terminale. La personne candidate pourra être également amenée à donner des cours en histoire (environ 120 heures) autour de deux thèmes : histoire des relations internationales depuis 1945 - histoire de France depuis 1939. Par conséquent, une bonne connaissance des programmes du Lycée et une expérience d'enseignement dans le secondaire seront valorisées. La spécificité de ce public, hétérogène du point de vue de l'âge comme du niveau, requiert une méthodologie adaptée pour accompagner au mieux ces stagiaires en reprise d'études. En outre, certains cours devront être assurés en cours du soir. • La personne candidate pourra également intervenir au sein de l'UFR SSA dans la préparation aux questions et aux épreuves écrites et orales de

	<p>géographie des différents concours des métiers de l'enseignement (CRPE, Capes bac +3 préparé dans le cadre de la licence, Agrégation interne d'Histoire-Géographie, Agrégation externe d'Histoire).</p> <ul style="list-style-type: none"> Enfin, la personne candidate pourra être amenée en fonction des besoins à intervenir au sein du département de géographie et aménagement dans les cours et les TD de géographie humaine et sociale de la Licence de géographie-aménagement. <p>Département d'enseignement : Service de la formation continue et alternance (DAEU) / UFR SSA, département de Géographie et aménagement</p> <p>Lieu(x) d'exercice : Université Paris Nanterre 200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex</p> <p>Equipe pédagogique : Équipe enseignante DAEU : 4 enseignants titulaires, enseignants-chercheurs et PRAG (y compris la personne recrutée) et 3 vacataires</p> <p>Equipe enseignante département de géographie et aménagement : 27 enseignants-chercheurs ; 2 PRAG (y compris la personne recrutée) ; 1 MAST ; contrats doctoraux, ATER, vacataires</p> <p>Nom du directeur de l'UFR : Directeur de l'UFR ; Franck Collard Directeur du département de géographie et aménagement : Jean-Fabien Steck</p> <p>Email du directeur de l'UFR : Email du directeur de l'UFR : fcollard@parisnanterre.fr Email du directeur de département de géographie : jsteck@parisnanterre.fr</p> <p>Site de l'UFR : https://formation-continue.parisnanterre.fr/ https://ufr-ssa.parisnanterre.fr/ https://dep-geo.parisnanterre.fr/</p>
<p>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :</p>	
<p>MOYENS</p> <p>Moyens matériels :</p> <p>Moyens humains :</p> <p>Moyens financiers :</p>	<p>Bureau partagé 2 salles dédiées équipées au Bâtiment de la formation continue.</p> <p>Équipe enseignante DAEU : 4 enseignants titulaires, enseignants-chercheurs et PRAG (y compris la personne recrutée) et 3 vacataires</p> <p>Equipe enseignante département de géographie et aménagement : 27 enseignants-chercheurs ; 2 PRAG (y compris la personne recrutée) ; 1 MAST ; contrats doctoraux, ATER, vacataires</p> <p>Le DAEU reçoit une subvention de la Région d'environ 70 000 euros/an. Cette subvention ainsi que les recettes consolidées générées par les inscriptions des stagiaires au diplôme sont gérées par le SFCA.</p>

Autres moyens :	
AUTRES INFORMATIONS Compétences particulières requises : Evolution du poste : Rémunération :	<p>Une grande capacité d'adaptation à un public hétérogène est nécessaire. Ceci suppose des capacités d'écoute, de remise en question des réflexes et postures traditionnels de l'enseignant pour construire une relation de confiance susceptible de réconcilier un public en rupture avec la formation initiale avec le système universitaire et ses exigences.</p> <p>Un expérience dans l'enseignement secondaire est requise.</p>

Modalités de transmission des dossiers de candidature

Informations disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante :

<https://www.parisnanterre.fr/recrutement-nous-rejoindre/campagne-daffectation>

Publication du poste sur GALAXIE : **du lundi 15 septembre 2025 à 10 heures au vendredi 10 octobre 2025 à 16 heures** via l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm

Le dossier de candidature à un emploi de type second degré dans l'enseignement supérieur est dématérialisé. Pour que la candidature soit déclarée recevable, les candidats doivent déposer leur candidature directement dans GALAXIE/module VEGA accompagnée des pièces obligatoires.

Liste des pièces obligatoires pour tous les candidats

- * Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- * Curriculum vitae détaillé ;
- * Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- * Copie du dernier arrêté de promotion ou de classement (**⚠ pas de copie écran i-prof**) ;
- * Copie du dernier arrêté d'affectation (**⚠ pas de copie écran i-prof**) ;

Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, congé sans traitement, etc.) ;

Justificatif RQTH (le cas échéant).



Ces emplois sont également ouverts aux **professeurs des écoles, aux fonctionnaires de catégorie A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance et aux personnels enseignants appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **sous réserve de l'obtention d'un détachement dans l'un des corps des personnels enseignants du second degré public, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale.**

Afin de pouvoir participer à l'une ou l'autre des campagnes, les fonctionnaires de catégorie A pour lesquels un détachement dans un corps des personnels enseignants du 2d degré public, d'éducation ou de psychologues de l'éducation nationale est nécessaire, devront formuler cette demande **dans les conditions et le calendrier prévu par la note de service annuelle DGRH B2-3 qui paraîtra au BOENJS au plus tard début décembre 2025.**

La demande de détachement doit être adressée au rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur. L'affectation dans l'enseignement supérieur ne sera prononcée que si le détachement a été préalablement accepté.



Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé la **Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public doit être adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.**

Ne peuvent être candidats : les personnels relevant des corps enseignants de l'enseignement supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, etc.).



Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du vendredi 10 octobre 2025 à 16H